

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2026-00283-S

Requérant(s)	Berthoud Gilles, Les Oeuchattes 7, 2843 Châtillon
Auteur du projet	Berthoud Gilles, Les Oeuchattes 7, 2843 Châtillon
Description du projet	Rénovation de la façade. Construction de murs de soutènement en béton avec éléments préfabriqués, le couronnement du mur sera -0.10 (+-0.00 rez-de-chausée du bâtiment). (Nord ~27.20m & Ouest ~16.80m) au Nord la haie existante sera conservée. Le terrain coté habitation sera mis à niveau avec une pente depuis terrasses à environ 2%.
Cadastre(s), parcelle(s)	Châtillon (JU), 1038
Lieu-dit, adresse	Les Oeuchattes 7, 2843 Châtillon JU
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb
Plan spécial	Clos Brene
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	08.04.2026
Échéance de la publication	20.04.2026

### Ouvrage

Description :

Dimensions : longueur 27.2m au Nord / 16.8m à l'Ouest

Genre de construction : Béton avec éléments préfabriqués.

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Châtillon (JU), Route de Courrendlin 3, 2843 Châtillon JU, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Châtillon JU, le 07 avril 2026